

ACTIONS INTERNATIONALES

Avenir Changement Climatique

Un placement actions internationales vous permettant de concilier prise en compte des enjeux environnementaux planétaires et recherche de performance

Recherchez la valorisation du capital sur le long terme en tenant compte des défis environnementaux

Avenir Changement Climatique a pour objectif de rechercher la croissance du capital sur le long terme à travers un **univers d'investissement thématique mondial et multi-secteurs respectueux des enjeux environnementaux**.

Avenir Changement Climatique est principalement investi dans Impact Funds - Climate Change, un compartiment de la SICAV Impact Funds⁽¹⁾ investi sur des sociétés internationales dont les activités contribuent à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter.

Dans une optique de diversification, Avenir Changement Climatique est également investi dans le fonds Natixis Impact Life Quality dont l'univers d'investissement thématique vise à l'amélioration de la qualité de vie au travers de secteurs diversifiés : services à l'environnement, efficacité énergétique, santé et services à la personne, etc.

Parce que le changement climatique est un enjeu planétaire, Avenir Changement Climatique couvre un univers d'investissement mondial, incluant l'Europe pour une part significative et les pays émergents selon une allocation flexible.

La durée minimum recommandée de placement est de 5 ans⁽²⁾.

Bénéficiez d'une approche à 360° de la thématique dominante : le changement climatique

Avenir Changement Climatique se caractérise également par une approche extensive de la thématique changement climatique. Eclairée par les travaux de recherche d'un Comité Scientifique dédié, l'équipe de gestion a défini dix thématiques « clés » au regard du changement climatique, regroupées en trois grands thèmes :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;**
- **L'adaptation aux conséquences inévitables du changement climatique ;**
- **Une meilleure gestion des ressources naturelles.**

Cette approche très large de la thématique permet de dépasser les approches parfois simplificatrices (ex : fonds mono-secteurs sur les énergies vertes ou sur l'eau), en investissant dans un très grand nombre de secteurs. Ainsi, au-delà des industries liées aux énergies propres ou au traitement des sols, le fonds élargit son analyse à des secteurs tels que la réassurance ou l'évolution du comportement des consommateurs (ex : développement du télétravail et du commerce en ligne), ayant également un lien direct ou indirect avec le réchauffement climatique.

Conciliez responsabilité et recherche de performance

Avenir Changement Climatique est un placement responsable de par sa thématique d'investissement pleinement corrélée aux enjeux majeurs de développement durable. En complément du filtre thématique, l'équipe de gestion s'assure également que les valeurs sélectionnées n'enfreignent pas les principes fondamentaux de l'investissement responsable (critères ESG). Au-delà de cet enjeu de responsabilité, Natixis Asset Management est convaincu que le changement climatique représente de véritables opportunités pour un investisseur : les sociétés en avance sur ce thème se construisent un avantage concurrentiel qui devrait se valoriser dans le temps, d'autant que le changement climatique ne semble pas s'intégrer de façon discriminante dans les cours des actions à ce jour.

(1) SICAV de droit luxembourgeois.

(2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Les points clés

- Une approche extensive du changement climatique
- Une gestion actions active combinée à une approche scientifique
- Un investissement combinant responsabilité et recherche de performance

Focus

Un Comité Scientifique consacré au changement climatique

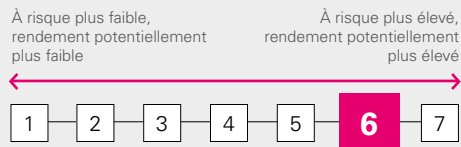
L'intégration des facteurs du changement climatique dans une stratégie d'investissement passe par une compréhension approfondie des impacts géographiques, sectoriels, technologiques et humains liés au réchauffement climatique. Conscient que ce sujet est complexe et en constante évolution, Natixis Asset Management a constitué un Comité Scientifique rassemblant huit experts aux profils variés et complémentaires.

Son rôle consiste à :

- Éclairer les gestionnaires de portefeuille sur le changement climatique et ses impacts ;
- Émettre un avis sur la pertinence des valeurs sur lesquelles le portefeuille est investi (sans ingérence dans les décisions de gestion) ;
- Assurer un rôle d'information.

Ce comité est présidé par Carlos Joly, co-fondateur des Principes for Responsible Investment des Nations-Unies et partenaire de Natixis Asset Management dans cette démarche.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur doit être mis à jour tous les 4 mois, le cas échéant.

Gestion des risques

Les principaux risques d'Avenir Changement Climatique sont liés à la perte en capital (le fonds n'offre pas de garantie en capital et la valeur liquidative des parts lors de la revente peut sensiblement différer, à la hausse ou à la baisse, par rapport à leur valeur d'acquisition) et au risque actions (le fonds peut subir des baisses de valeurs liquidatives plus ou moins importantes en fonction de l'évolution des marchés actions en particulier des secteurs représentatifs des thématiques du fonds).

Le fonds est également soumis aux risques liés aux pays émergents, au risque de change, au risque lié aux petites et moyennes capitalisations et aux investissements dans les OPCVM.

L'approche extensive retenue au plan géographique permettra toutefois d'assurer une bonne diversification des investissements. Par ailleurs, le portefeuille est soumis à la supervision indépendante du contrôle des risques.

Les équipes

Natixis Interépargne est leader de la tenue de comptes d'épargne salariale en France avec plus de 3 millions de comptes gérés et 25 % de parts de marché⁽²⁾. Depuis 40 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises en matière de rémunération complémentaire afin de valoriser durablement leur politique de ressources humaines.

Natixis Asset Management se place parmi les premiers gestionnaires d'actifs européens avec 287 milliards d'euros sous gestion et près de 675 collaborateurs au 30 juin 2012⁽³⁾.

Pionnier de l'investissement responsable depuis 25 ans et bénéficiant de solides expertises en gestion actions active, Natixis Asset Management a su démontrer une capacité éprouvée à décliner des thématiques spécifiques en stratégie d'investissement.

(2) Source : AFG au 31 décembre 2011.

(3) Source : Natixis Asset Management.

Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Changement Climatique
Univers d'investissement	Actions internationales
Fonds de fonds	Oui
Forme juridique	FCPE
Fonds maître	Non
Classification AMF	Actions internationales
Société de gestion	Natixis Asset Management
Délégué de la gestion comptable	Caceis Fastnet
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank
Date de création	29 janvier 2010
Devise	Euro
Indicateur de référence	Néant Le MSCI World et le MSCI Europe pourront servir d'indicateur de référence a posteriori (respectivement de la SICAV Impact Funds – Climate Change et du FCP Natixis Impact Life Quality)
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	100 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans ⁽¹⁾
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise :**
 - souscription à l'entrée : au plus égale à 1% du montant du versement
 - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du Fonds :**
 - souscription : néant
 - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds :** 0,35 % TTC maximum l'an de l'actif net du Fonds
- **Frais de gestion indirects, à la charge du Fonds :** 1,25 % TTC maximum l'an de l'actif net des OPCVM sous-jacents

Contacts Natixis Interépargne

- **Par téléphone :** pour les entreprises 02 31 07 74 74 } coût d'un appel téléphonique non surtaxé
pour les épargnants 02 31 07 74 00
- **Par Internet :** www.interepargne.natixis.com
- **Par courrier ou par fax :** coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

POINT D'ATTENTION

Ce document a un caractère non contractuel. Il est destiné à des clients non professionnels au sens de la MIF. Les risques et les frais relatifs à cet investissement sont détaillés au sein de la notice d'information/du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) devra vous être remis(e). Elle/Il est disponible sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants. Ce document est produit à titre purement indicatif. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Document rédigé en août 2012.